

■ **Christine Vidoz-Schneuwly**, à Fribourg, achat, vente, commercialisation de marchandises dans la branche des textiles et de la mode. Entreprise individuelle. (FOSC du 03.09.1992, p. 4154). Par ordonnance du 19.04.2004, le Président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg, a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 2506 du 26.05.2004
(02288096 / CH-217.0.112.285-2)